

**COMITE CONSULTATIF DES HABITANTS**  
**Contribution n° 5 en date du 10 juillet 2021**

Point n° 1

Concernant l'adressage aujourd'hui terminé sur la commune avec la pose des plaques nominatives des hameaux et leurs voiries, ainsi que la distribution à domicile de celles comportant le numéro attribué à chacun, le CCDH :

- pointe et demande que soit « rattrapée » l'anomalie consistant à ne pas avoir porté mention de « Madame » et de son nom éventuel, sur le justificatif officiel du changement d'adresse. Cet oubli pose des problèmes que le seul « usage » ne peut régler, et encore moins l'attestation d'hébergement produite par le titulaire masculin de l'adresse à l'intéressée !

Le changement d'adresse n'étant pas du fait des habitants eux-mêmes, il apparaît indispensable d'éditer rapidement un document rectificatif officiel qui simplifiera les démarches de mise à jour auprès des services et prestataires concernés.

Point n° 2

- demande à Mr le Maire l'accord sur la présence aux réunions informatives et d'échanges organisées dans les hameaux, d'un membre ès qualité du CCDH (non résident lui-même du hameau).

Point n° 3

- présentera, comme prévu dans ses statuts, son premier rapport annuel en séance publique du Conseil Municipal du 23 septembre 2021.